REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

DECRET N° 70/121 du 20/4/70
portant nomination de M. MOPOLO-DADET César aux fonctions de Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
Président du Conseil d'Etat,

Vu la Constitution ;
Vu le décret n° 66/92 du 2 Mars 1966 réorganisant les structures du Secrétariat Général du Ministère des Affaires Etrangères ;
Vu le décret n° 69/40 du 31 Janvier 1969 portant nomination de M. MAVOUNGOU Théodore aux fonctions de Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères ;

Le Conseil d'Etat entendu ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- M. MOPOLO-DADET César, Attaché des Affaires Etrangères, est nommé Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères.

ARTICLE 2.- Le décret n° 69/40 du 31 Janvier 1969 susvisé est abrogé.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui aura effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo./-

Fait à Brazzaville, le 20 AVRIL 1970

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Président du Conseil d'Etat,
P. le Ministre des Affaires Etrangères,
Le Vice-Président du Conseil
d'Etat, chargé de l'intérim

Commandant A. RAOUL.-

Le Chef de Bataillon Marien N'GOUABI.-

Le Ministre des Affaires Sociales,
de la Santé et du Travail,

C. N'GOUOTO.-

P. le Ministre des Finances et du Budget,
Le Vice-Président du Conseil d'Etat,
chargé de l'intérim ,

Commandant A. RAOUL.-